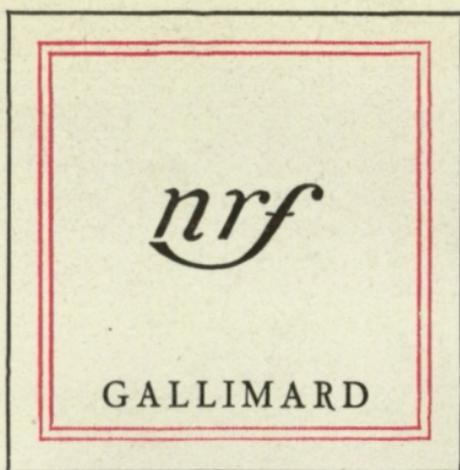


RELATION DE CAPTIVITÉ
D'ANGÉLIQUE
DE SAINT-JEAN
ARNAULD D'ANDILLY

avec une introduction de
LOUIS COGNET



*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays, y compris la Russie.
Copyright by Librairie Gallimard, 1954.*

INTRODUCTION

L'histoire de Port-Royal se résume aux yeux du public en quelques grands noms dont la gloire auréole les ruines de ce monastère qui tient une place centrale dans l'histoire de la pensée française; mais en revanche leur éclat fait trop souvent oublier toute une pléiade de personnages moins illustres et non moins attachants malgré tout, que seuls découvrent ceux qui entrent vraiment dans l'intimité de Port-Royal. Il en va ainsi pour la Mère Angélique de Saint Jean Arnauld d'Andilly. La renommée de sa tante Angélique Arnauld, la célèbre réformatrice, l'éclipse aux regards peu attentifs, et l'identité même du nom crée parfois une confusion qu'il est malaisé de dissiper. Pourtant, il ne serait point excessif de dire que la seconde Angélique mérite tout autant que la première sa place en cette galerie des grandes figures du jansénisme français. Sainte-Beuve fut l'un des premiers à discerner que la vénération dont les port-royalistes du XVII^e et du XVIII^e siècle entouraient Angélique de

Saint Jean s'adressait à une âme d'une exceptionnelle qualité en tous les domaines : en quelques pages, ce grand intuitif a su tracer d'elle un portrait d'une rare pénétration auquel il y a peu à ajouter. Mais aujourd'hui la pièce de M. Henry de Montherlant révèle brusquement au grand public cette extraordinaire psychologie de religieuse où la tendresse se joint à une énergie d'acier, où la froideur voulue de l'abord dissimule une sensibilité frémissante et une profondeur qui l'apparente aux plus grands, — à Pascal en particulier. Parmi les assez nombreux écrits que nous a laissés la Mère Angélique de Saint Jean, ceux où elle s'est livrée le plus complètement sont sans contredit ses lettres et la relation de sa captivité chez les Annonciades en 1664. Ses lettres, pour la plupart inédites, avaient été réunies par Mlle Rachel Gillet, qui avait déjà publié en 1858 les lettres de la Mère Agnès; malheureusement, Mlle Gillet mourut avant d'avoir pu les faire imprimer, et son ouvrage est demeuré manuscrit : les circonstances présentes rendent peu probable qu'on puisse jamais publier les deux gros volumes qui seraient nécessaires pour réunir ces quelque huit cents lettres, où il y a pourtant bien des richesses. Quant à la relation de captivité, elle avait été imprimée dès le XVIII^e siècle, d'une manière assez fautive, mais ces éditions ne sont plus depuis longtemps que des curiosités de bibliothèque, tant les exemplaires en sont rares; c'est ce texte que nous donnons présentement au public.

★

Au jeudi 28 novembre 1624, Robert Arnauld d'Andilly notait dans son journal : « A quatre heures trois quarts du matin, ma femme accouche à Pomponne d'une fille nommée Angélique par ma

mère et mon cousin de Corbinelli, qui la tinrent sur les fonts le lendemain. » L'enfant qui venait de naître était donc la nièce de la Mère Marie-Angélique de Sainte Madeleine Arnauld, abbesse et réformatrice de l'abbaye de Port-Royal. Par sa mère, Catherine Lefèvre de la Boderie, elle appartenait au milieu de la diplomatie et du Conseil d'Etat. Comme il était naturel, Arnauld d'Andilly songea à confier l'éducation de ses filles au monastère de Port-Royal, où l'on élevait de petites pensionnaires et où il avait à cette date cinq sœurs religieuses. Angélique y entra donc en 1630. Il semble qu'elle ait dès lors, malgré son jeune âge, manifesté un goût très vif pour la vie religieuse. Le 28 septembre 1631, après la naissance d'une autre fille, Anne-Marie, la Mère Angélique écrivait à son frère : « Angélique dit qu'elle a grande envie de voir sa nouvelle sœur, mais qu'elle aime mieux se priver de ce contentement que d'aller à Andilly. Et, comme je lui disais qu'elles étaient cinq, elle m'a dit : « Mais vous comptez celles qui sont en religion : il ne le faut pas, car nous ne sommes plus du monde. » Elle a dit cela si résolument et si gaiement qu'il semble qu'elle soit à la veille de sa profession ! »

Ce qui eût pu être simple fantaisie d'enfant se révéla bientôt plus profond : la jeune Angélique ne rentra jamais dans le monde, et c'est à peine si elle fit sans doute quelques séjours auprès des siens, dans les beaux domaines d'Andilly ou de Pomponne. Au début de l'année 1641, elle entra au noviciat. Du fond de sa prison de Vincennes, Saint-Cyran s'était intéressé à cette postulante en qui il devinait une âme d'une trempe peu commune. Le 22 juin, il lui écrivait : « La première chose que vous devez faire, c'est de remercier Dieu de vous avoir donné cette volonté, je ne dis pas seu-

lement d'être religieuse, mais de ne le vouloir être qu'en la manière qu'il le faut et avec une disposition intérieure proportionnée à la grandeur de la fin à laquelle vous aspirez. Car si vous ne croyez que tout ce qu'on voit, qu'on fait et qu'on recherche dans le monde avec tant de passion n'est rien que misère ou niaiserie en comparaison du dessein que vous avez conçu, vous rabaissez la grâce de Dieu et la traitez indignement. Vouloir être religieuse, c'est un désir d'une âme généreuse en qui la foi a imprimé quelques traits de la générosité de Jésus-Christ. C'est vouloir se tirer de la vie commune des chrétiens, qu'on voit avec douleur être tellement relâchée qu'elle tire les larmes des yeux de ceux qui en jugent par l'Évangile. »

Angélique prit l'habit de Port-Royal le 27 juin 1641. En raison de sa jeunesse, son noviciat devait durer plus de deux ans et demi. Il fut traversé de deux grandes douleurs. Le 15 juin 1642, elle vit mourir sa tante Marie-Claire Arnauld, à qui elle était tendrement attachée. Ce chagrin ébranla une santé qui sans doute était alors assez précaire. On pense inévitablement à la tuberculose. En juillet, parlant d'elle et de sa sœur aînée Catherine, la Mère Angélique écrivait : « Les deux sœurs sont toujours très mal de leur maladie du poumon, et il est très difficile, à ce que dit M. Guénégaud (le médecin), qu'elles passent l'hiver. » Elle ajoutait qu'Angélique « ne paraissait pas si mourante à cause de son extrême vivacité ». Mais un peu plus tard, le 19 août, la Mère notait : « Il est survenu un accident si étrange à la pauvre Sœur Angélique du saisissement qu'elle eut de la mort de ma sœur Marie-Claire qu'elle aura peine à échapper. Sa sœur aînée s'en va aussi tout doucement. C'est une perte que ces deux filles qui ont de bonnes qualités qui pourraient être fort utiles. » Et la Mère de

conclure : « Je prends ces pensées pour me consoler en voyant mourir ces deux pauvres enfants que j'aime bien tendrement parce qu'elles sont bien bonnes, et pour cela même, je me réjouis de leur bonheur. Angélique désire la mort et l'autre l'attend paisiblement. » Catherine de Sainte Agnès vécut jusqu'au 23 décembre 1643, et sa mort fut un nouveau coup pour Angélique, qui pourtant surmonta sa douleur. « La pauvre Angélique est bien touchée, écrit la Mère, néanmoins plus sagement que nous ne l'aurions espéré. » Singlin, le confesseur de Port-Royal, pourra écrire : « Je loue la sagesse de la sœur Angélique dans sa douleur; c'est un effet de la grâce que Dieu lui a faite depuis sa maladie, et je suis très aise d'en avoir appris cette preuve et cette marque. »

Cependant, en dépit des plus sombres pronostics, la santé de la jeune fille se rétablit, et elle put faire profession à Port-Royal de Paris le 25 janvier 1644. Il semble que dès ce moment on lui confia le soin des petites pensionnaires : elle devait s'adonner pendant près de vingt ans à cette tâche d'éducatrice où elle paraît avoir fort bien réussi. Les premières années de sa profession furent d'ailleurs marquées par un nouveau deuil : le 20 octobre 1645, elle vit disparaître sa jeune sœur Elisabeth, qu'elle avait pour élève, et qui n'était âgée que de treize ans. Un peu plus tard, le soin du noviciat lui fut confié, et pendant de longues années elle garda le titre de maîtresse des novices. En 1648, elle participa au rétablissement de la maison des Champs, qui avait été abandonnée en 1625, au moment où les religieuses s'étaient installées à Paris.

Elle revint au monastère de Paris en octobre 1651 et conserva les mêmes fonctions. C'est à partir de 1652 surtout qu'elle se fit l'historiographe bienveillante du monastère et commença, en particu-

lier, à rassembler de nombreux documents sur sa tante, la Mère Angélique. Le 15 janvier 1653, elle repartit pour Port-Royal des Champs, dont, en décembre suivant, elle devint sous-prieure, tout en restant maîtresse des novices. Elle entretenait avec sa tante une abondante correspondance dont une grande partie nous a été conservée. Il s'agit le plus souvent de lettres écrites sur deux colonnes; dans l'une, la Mère Angélique de Saint Jean posait ses questions, et dans l'autre la tante inscrivait ses réponses. Ces lettres témoignent de la grande estime de la Mère Angélique pour sa nièce. Pourtant, on y discerne parfois comme une nuance de réticence : Angélique de Saint Jean n'aura jamais avec la grande abbesse l'affectueuse intimité qu'elle eut avec son autre tante, la Mère Agnès; à cette dernière, elle était tellement attachée qu'elle la considérait comme sa vraie mère, et les angoisses à son sujet qu'elle exprime dans sa relation de captivité ne sont certes point feintes. Au reste, il y avait en elle dès cette époque une intense ardeur sentimentale. Quelques allusions çà et là nous laissent deviner qu'on s'inquiétait, dans son entourage, de l'affection un peu exclusive qu'elle avait vouée à son cousin Antoine Le Maître, le premier des Solitaires, et la mort de ce dernier en 1658 fut pour elle une cruelle douleur.

Peu d'événements marquèrent ce second séjour aux Champs. En mai 1657, elle tomba gravement malade et fut guérie d'une manière que l'on tint autour d'elle pour miraculeuse. Peu après, elle fit un bref séjour à Paris à l'occasion d'un nouveau miracle de la Sainte-Epine, opéré sur une novice. Il est fort possible qu'elle ait en outre accompagné la prieure, Marie-Dorothee de l'Incarnation Le Conte, en plusieurs de ses voyages en la maison du Faubourg Saint-Jacques. De toutes manières, elle

revint d'une manière définitive à Paris en janvier 1659 et y fut également sous-prieure et maîtresse des novices.

Ce fut donc à elle que fut confiée, pendant de longues années, la formation des jeunes religieuses. Les novices qui furent sous sa direction en gardèrent, pour la plupart, très grand souvenir. Elle eût été sans doute d'un grand charme naturel, mais tous les mémorialistes de Port-Royal sont unanimes à reconnaître qu'elle s'efforçait à la froideur et que son abord glaçait : « Son humilité, écrit Fontaine, se remarquait principalement en ce qu'elle s'étudiait beaucoup à cacher tout ce qui la pouvait rendre aimable en sorte qu'elle affectait même un certain air de froideur et de dureté, pour éloigner d'elle les personnes qui ne la connaissaient pas, quoiqu'il n'y eût rien de plus charmant pour ceux qui la connaissaient. C'est ce que je puis dire en particulier, l'ayant moi-même éprouvé et y ayant d'abord été trompé plus que tous les autres. » De nombreuses lettres aux novices nous ont été conservées, où la Mère nous apparaît avec ce double visage : un attachement passionné se devine sous des formules dont la dureté parfois fait frissonner. Rien n'est plus significatif à cet égard que sa correspondance avec Mlle de Bagnols, sur laquelle elle fondait de grands espoirs : « Encore que j'aie déjà appris de vos nouvelles, lui écrit-elle en 1660, c'est-à-dire de celles de votre santé et de votre abord, qui a paru aussi bon que je le désirais, il me tarde, ma chère enfant, que je n'en apprenne de vous-même, qui me pouvez seule découvrir ce qui se passe dans votre cœur ; car je puis dire que j'aime la beauté de la maison de Dieu et de la demeure qu'il a lui-même choisie pour y être glorifié, de sorte que j'aurais peine d'y voir quelque chose que la tristesse eût rendu plus sombre et plus obscur

que de coutume, et que tout n'y fût pas clair et éclatant par la lumière qu'y répand la présence de l'Agneau. » Mais les espoirs de la Mère Angélique de Saint Jean furent déçus. Mlle de Bagnols dut quitter Port-Royal en 1661 lorsqu'on en expulsa les postulantes; rentrée dans le monde, elle fut sur le point d'accepter un projet de mariage. La Mère en fut indignée et écrivit à Mme de Sablé : « Ce n'est point assez qu'on ne la plaigne pas du mal qu'elle s'est fait à elle-même en oubliant si fort les bons sentiments que Dieu lui avait donnés; tout le monde est conjuré contre elle pour la contraindre à souffrir qu'on l'enchaîne dans sa prison, de peur qu'elle puisse revenir à Dieu et quitter le monde qui l'a enlevée du pied des autels. Bien loin de lui donner un bon conseil dans la peine et la tristesse qu'elle fait paraître au sujet de l'engagement où on la pousse, que l'on éloigne toutes les occasions qui pourraient donner lieu qu'elle en reçût de la part de ceux qui craignent plus le souverain juge qu'elles n'estiment la faveur du prince. Je sais qu'elle a témoigné avec larmes le désir qu'elle aurait de nous venir voir. Mais je n'ai que trop bien deviné dès le commencement de cette affaire qu'on l'en empêcherait bien, de sorte qu'il faut donc se taire et la plaindre, puisqu'il n'y a point d'autre moyen de la servir. » En fait, les craintes de la Mère furent vaines : ce mariage n'eut point lieu et Gabrielle de Bagnols demeura toujours très attachée à Port-Royal.

Mais la Mère Angélique de Saint Jean allait bientôt se trouver enveloppée dans la tourmente qui devait secouer Port-Royal, et son prestige était trop grand pour qu'elle ne jouât pas un rôle important en cette affaire. Après la condamnation définitive de l'Augustinus en 1656 par le pape Alexandre VII, l'Assemblée du Clergé de 1657 avait

imposé la signature d'un formulaire condamnant les cinq propositions extraites de l'Augustinus et reconnaissant que ces propositions étaient réellement contenues dans le livre de Jansénius. A cette condamnation, les gens de Port-Royal avaient opposé une habile distinction. En ce qui regardait le droit, c'est-à-dire l'hérésie contenue dans les cinq propositions, ils acceptaient pleinement la condamnation pontificale. Mais, en ce qui regarde le fait, c'est-à-dire la question de savoir si ces propositions sont bien réellement contenues dans l'Augustinus, ils se refusaient à toute adhésion véritable. Après une relative accalmie, l'affaire rebondit au printemps de 1661, sous la pression de Louis XIV lui-même, et la signature du formulaire devint rigoureusement obligatoire. Mais les grands-vicaires qui gouvernaient le diocèse de Paris en l'absence du Cardinal de Retz étaient relativement favorables aux jansénistes. Ils publièrent un mandement, rédigé peut-être par Pascal, qui ordonnait la signature, tout en distinguant le droit et le fait. Arnauld et Nicole étaient d'avis de signer ce mandement sans autre explication, mais les religieuses y avaient de grandes répugnances : n'étant pas théologiennes, elles s'estimaient incapables de prendre parti en cette affaire, et, en fait, elles demeuraient intérieurement convaincues de l'orthodoxie du livre de Jansénius; aucune d'entre elles ne l'avait lu, mais elles savaient qu'il avait été approuvé par Saint-Cyran, dont la mémoire leur demeurait en vénération. Malgré les avis d'Arnauld, elles inclinaient à refuser toute signature. L'opposition était nettement menée par Angélique de Saint Jean, dont l'avis était d'un grand poids.

Dans sa résistance, la Mère avait pour appui la propre sœur de Pascal, Jacqueline de Sainte Euphémie, qui lui avait succédé aux Champs aussi

bien auprès des novices qu'auprès des pensionnaires. Une frappante ressemblance du tempérament rapprochait les deux religieuses, et une profonde amitié les unissait. Au reste, la Mère était fort liée avec Mme Périer, l'autre sœur de Pascal, et elle estimait fort Pascal lui-même : sur ce point, de très nombreuses lettres témoignent de ses sentiments.

Cependant, après beaucoup d'hésitations, les religieuses finirent par signer le mandement des grands-vicaires, en faisant d'ailleurs précéder leurs signatures d'une clause explicative. Angélique de Saint Jean s'associa au geste de la communauté, mais avec une grande résistance intérieure. Jacqueline Pascal, elle, en éprouva une telle contrariété qu'elle finit par en mourir. Cette mort fut un coup très pénible pour la Mère qui, l'année suivante, ressentit non moins douloureusement la mort de Pascal : une lettre d'elle, écrite peu après, nous la montre cherchant quelque consolation dans la lecture de la Prière pour le bon usage des maladies.

Au reste, les signatures des religieuses ne les avaient point mises à couvert des persécutions. Le mandement des grands-vicaires avait été condamné peu après, et on avait exigé d'elles une signature pure et simple qu'elles avaient refusée. Une visite canonique de Port-Royal avait eu lieu et la Mère Angélique de Saint Jean avait été interrogée le 11 juillet 1661 par M. Bail, sous-pénitencier de Notre-Dame, nouveau supérieur de la maison, et par M. de Contes, doyen de Notre-Dame et grand-vicaire. Son interrogatoire, dont elle a écrit elle-même le récit, n'offre rien de bien particulier. Port-Royal connut ensuite trois années de relative tranquillité.

La persécution reprit en 1664, au moment où l'ancien précepteur de Louis XIV, Péréfixe, devint

archevêque de Paris. Il tenta d'obtenir la signature des religieuses par quelques scènes au parloir ou au chapitre, d'une extrême violence; il les priva des sacrements, et, devant l'inutilité de ses efforts, il se décida à déporter en d'autres maisons les douze religieuses qu'il considérait comme les meneuses de l'opposition. L'exécution eut lieu le mardi 26 août 1664, et les détails en sont bien connus de tous les lecteurs de Sainte-Beuve. Naturellement, la Mère Angélique de Saint Jean, qui déjà avait tenu tête au prélat en quelques conversations particulièrement dramatiques, fut parmi les déportées. Elle fut conduite chez les Annonciades de la rue Couture-Sainte-Catherine, dont le monastère était mitoyen de l'hôtel Carnavalet. Elle devait y rester dix mois dans une véritable prison. Sa relation de captivité nous a renseignés jour par jour, ou presque, sur l'évolution de ses sentiments pendant cette longue réclusion. Pour cette âme d'une sensibilité frémissante, passionnément attachée à tout son entourage, il fut atroce de se voir ainsi rayée du monde des vivants. Plus que jamais, elle se raidit, affectant la froideur et l'indifférence, mais les Annonciades n'eurent pas de peine à deviner sous cette cuirasse combien profonde était sa souffrance. Auprès de la plupart des autres déportées, on fit des efforts désespérés pour obtenir une signature, — et en plusieurs cas on réussit. Auprès de la Mère Angélique de Saint Jean, rien de sérieux ne fut tenté. L'archevêque était-il persuadé d'avance que toute tentative de ce genre était vaine? Ou bien accorda-t-il trop de crédit à cette Mme de Rantzau, veuve du maréchal, qui était entrée chez les Annonciades et se spécialisait dans la controverse contre les luthériens? Il est dommage pourtant que nous n'ayons pu voir Angélique de Saint Jean aux prises avec Bossuet, comme

l'avait été sa sœur Angélique de Sainte Thérèse. Les premières semaines de sa captivité furent marquées par une terrible crise de conscience qui commença brusquement vers le 5 septembre et ne commença à se dénouer que le 3 octobre. Dans sa relation, la Mère se montre assez discrète là-dessus, mais, dans une lettre à Arnauld, elle précise qu'elle subit durant ce temps, non seulement la tentation du désespoir, mais celle du doute, et qu'elle sentit vaciller sa foi. Il y a là un drame intérieur assez analogue à ce qu'avait éprouvé jadis Saint-Cyran interné au donjon de Vincennes; si Pascal a vraiment jamais connu le doute, voilà qui le rapprocherait encore d'Angélique de Saint Jean.

Au mois de février 1665, une nouvelle bulle d'Alexandre VII ordonna la signature d'un formulaire plus précis encore que celui de l'Assemblée du Clergé. Naturellement, la Mère Angélique de Saint Jean s'y refusa toujours avec la même énergie. Elle quitta enfin sa prison le 2 juillet 1665 et fut ramenée à Port-Royal des Champs, où on réunit toutes les religieuses qui avaient refusé la signature. Elles y furent tenues dans une étroite captivité et surveillées par la police, mais au moins avaient-elles la consolation d'être ensemble : « Nous aurions tort de nous ennuyer, écrivait la Mère, y étant tous ensemble, et nous pouvant animer les uns les autres ou de parole ou d'exemple. » Et, dans la même lettre, elle exprimait son admiration pour M. Hamon, le médecin, qui était alors leur grand soutien : « Il est austère comme un pénitent, solitaire comme un anachorète, resserré comme un prisonnier. Il souffre pour la charité ce que nous souffrons pour la justice. Il assiste les corps, il console les âmes, il s'occupe tout le jour de Dieu et ne laisse pas de servir le prochain. »

Les amis de Port-Royal demandèrent aux dépor-

tées de rédiger une relation de leur captivité. La Mère Angélique termina la sienne le 28 novembre 1665. Dès l'abord, on entrevit la valeur de ce document, qui dominait de beaucoup, à tous égards, les relations des autres religieuses. Il eut très vite, malgré la clandestinité des rapports, une certaine publicité dans le milieu qui gravitait autour du monastère, au point que la Mère s'en émut et que Le Maître de Sacy, un peu plus tard, protesta contre la diffusion assez indiscreète de ce texte. Il fut même envoyé à l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, que tout Port-Royal vénérât comme un saint. « Je vous supplie très humblement, écrit la Mère à Arnauld, si vous prenez la résolution d'envoyer cet écrit à M. d'Alet, que ce soit, s'il vous plaît, avec toutes les conditions que vous avez la bonté de me promettre, l'une du secret et l'autre d'y faire les retranchements et les corrections que vous jugerez nécessaires, non pas pour empêcher qu'on en voie les défauts, et que ce ne soit une confession, en y laissant voir les fautes que j'y ai commises, mais pour faire au contraire qu'elle paraisse en ces endroits-là une véritable confession. »

Le 13 mai 1666, une pénible nouvelle vint atteindre la Mère : son cousin Saci venait d'être arrêté et enfermé à la Bastille. Elle y perdait provisoirement celui qui, depuis octobre 1655, était son véritable directeur et avait toute sa confiance : tout en vénérant Singlin, Angélique de Saint Jean semble avoir été bien moins intime avec lui que ses tantes, et, après sa mort, elle l'accusera assez durement de faiblesse dans l'affaire du formulaire. En Saci, au contraire, elle rencontrait un directeur qui correspondait à son idéal : « Dieu s'est accommodé à votre faiblesse, lui écrivait la Mère Agnès, en vous adressant à une personne proportionnée à votre inclination et en qui sa grâce et son autorité divines

vous est sensible, afin de la rendre victorieuse de votre esprit, qui ne se rend pas aisément à tout esprit. » Aussi comprend-on aisément la douleur discrète et profonde qui s'exprima dans ses lettres quand elle se vit privée de ce soutien. Elle réussit pourtant à correspondre avec le prisonnier, et ce fut elle alors qui lui prodigua les encouragements.

La suite de l'histoire de la Mère Angélique de Saint Jean déborde le cadre de ces pages, qui ne sont qu'une introduction à sa relation, mais sans doute un jour sera-t-il possible de lui consacrer la monographie qu'elle mérite. En 1669, la Paix de l'Eglise rendit la liberté aux religieuses, et ouvrit cette période brillante et en même temps mélancolique à cause de sa brièveté même, que Sainte-Beuve a si bien décrit comme l'automne de Port-Royal. Ces années verront la Mère Angélique de Saint Jean atteindre l'apogée de son prestige : elle est pour Port-Royal à son déclin à peu près ce qu'était jadis sa tante, la grande réformatrice. La famille s'en paraît comme de son représentant le plus illustre; le vieil Arnauld d'Andilly, qui ne brillait point par l'humilité, disait à Mme de Sévigné : « Comptez que tous mes frères, et tous mes enfants et moi, nous sommes des sots en comparaison d'Angélique. » Et la bonne marquise d'ajouter : « Toutes les langues et toutes les sciences lui sont infuses, enfin c'est un prodige. » Le ministre Pomponne, frère d'Angélique, demandait à Nicole : « Tout de bon, croyez-vous que ma sœur ait autant d'esprit que Mme Du Plessis-Guénégaud ? » Le naïf Fontaine professe, pour le style de la Mère, une admiration que nous trouvons quelque peu excessive : « Si elle écrivait une lettre, quel qu'en pût être le sujet, elle le faisait avec une activité et une facilité étonnantes, et en même temps avec tant d'esprit qu'on ne pouvait se lasser d'en admirer

◇

2

RELATION DE CAPTIVITÉ D'ANGÉLIQUE DE SAINT JEAN ARNAULD D'ANDILLY

avec une introduction de Louis Cognet

C'est M. Henry de Montherlant qui a souhaité que cette *Relation*, qui n'avait pas été réimprimée depuis le XVIII^e siècle, vit le jour en librairie. Sa pièce *Port-Royal*, en effet, se clôt au moment où la Mère Angélique de Saint Jean part et s'en va vers la captivité, et le spectateur, à la chute du rideau, se demande quelle est la suite de l'histoire. Or, c'est l'héroïne elle-même qui nous donne la réponse, par sa *Relation de Captivité*, publiée ici pour la première fois intégralement, en respectant scrupuleusement le texte des plus anciens manuscrits. C'est là un document capital qui permet de pénétrer jusqu'en son fond le plus intime cette extraordinaire psychologie de religieuse, où la tendresse la plus passionnée se joint aux apparences d'une froideur un peu hautaine et volontairement affectée, où la profondeur quasi pascalienne de la pensée s'allie aux plus vives émotions du cœur. Nous y suivons la Mère Angélique de Saint Jean en sa réclusion de dix mois chez les Annonciades; nous y entendons ses conversations polémiques avec Mme de Rantzau sur la signature du Formulaire; nous y entrevoyons cette crise douloureuse d'angoisse et de doute qui tortura sa foi et la conduisit jusqu'aux Portes des Ténèbres. Comique et pathétique s'y entremêlent en de savoureux enchevêtrements, qui nous révèlent une âme d'une exceptionnelle richesse. Nous y retrouvons aussi, dans le passage concernant la crise de doute de la Mère, quelques phrases du *Port-Royal* de Henry de Montherlant, celui-ci s'étant fait un scrupule d'inventer le moins possible en un endroit si délicat.

Une introduction résume la biographie de la Mère et livre au public quelques fragments inédits de sa correspondance. Des notes rendent claires pour le lecteur moderne les nombreuses allusions historiques et scripturaires qui parsèment ce texte.

